

COMITÉ D'INITIATIVE
POUR UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES JURISTES
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

BUREAU EXÉCUTIF DU COMITÉ :

M. GIUSEPPE NITTI, AVOCAT, DÉPUTÉ INDÉPENDANT AU PARLEMENT ITALIEN.

M. JOHN ELTON, BARRISTER-AT-LAW, LONDRES.

M. GÉRARD LYON-CAEN, PROFESSEUR AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON, FRANCE.

Paris, le 15 JUILLET 1953.

ADRESSER LA
CORRESPONDANCE A :
M. LE PROFESSEUR
LYON-CAEN
123, RUE DE LONGCHAMP,
PARIS XVIIE

Monsieur Piero CALAMANDREI
Prof. Università Firenze
Borgo degli Albizi 14
FIRENZE

Cher Collègue,

Le 21 Juin dernier, s'est réuni à Bruxelles le Comité d'Initiative en vue d'une conférence internationale des juristes pour la défense des libertés démocratiques.

Ce Comité a adopté un appel aux juristes du monde entier, dont vous voudrez bien trouver ci-inclus le texte. Cet appel répond aux préoccupations de tous les juristes attachés à la sauvegarde des libertés publiques traditionnelles et de la sûreté individuelle. La conférence elle-même sera ouverte aux juristes de tous les pays qui voudront confronter leurs expériences et rechercher les principes juridiques ayant valeur universelle, dont la défense est indispensable. La plus entière liberté d'expression doit, bien entendu être reconnue à tous les participants.

J'attacherais pour ma part le plus grand prix à savoir votre point de vue relativement à une telle initiative. La réussite de cette conférence implique que des juristes de toutes opinions y soient présents. J'espère que vous pourrez lui donner votre adhésion.

Veuillez agréer, cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Gérard Lyon-Caen

G
Gérard LYON-CAEN